

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

Arrêt Projet

Commune de Ailly-sur-Somme 2

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

Niveau de zone

Périmètre de zone

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte-dense
- UB : Zone urbaine mixte périurbaine
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux extensions résidentielles
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation mixte
- UAU(p) : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle à caractère linéaire

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Flèche à protéger
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante rurale du SCADJ Ardre Plateau
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Limites communales soumises à un changement de destination ou à un code de fabrication
- Espaces bois classés
- Emplacement réservés
- Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

ZONES ET SECTEURS SOUSMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement
 - (I) : secteur soumis à un risque d'inondation très fort
 - (II) : Zone et secteur soumis à un risque d'inondation fort
 - (III) : Zone et secteur soumis à un risque d'inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone temps de 5 minutes
- zone temps de 15 minutes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

- vis à vis de la gestion des eaux pluviales
 - indicateur "U" : zones et secteurs à risque
 - indicateur "U1" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales
- Bâtiments existants
- Limites paroissiales
- Cours d'eau

0 100 200 m

